

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

100.1138
 PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
 DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON - ARCHIVES
 PRIX DES ABONNEMENTS.
 Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne supplémentaire..... 0 fr. 40

LE PORT FRANC ET LES PRIMES

Beaucoup trop de personnes se font cette illusion que le **port franc** serait une cause de la suppression des primes accordées à la grande pêche.

C'est là une erreur qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, qui a fait son temps et qui disparaît quand on se demande pourquoi le régime du **port franc** et celui des primes ne pourraient pas s'accommoder ensemble ?

Aujourd'hui ce n'est un mystère pour personne, tout le monde le sait, cela a été dit et redit sur tous les tons et par tous les partis, comme par tous les gouvernements de la France, les primes sont accordées à la grande pêche pour dédommager les armateurs des grands frais, des dépenses excessives qu'ils font, par leur participation en armant, à former des marins destinés au recrutement de notre flotte de guerre.

Le métier de marin-pêcheur est en effet la plus dure école d'endurance des fatigues de la mer. Et voilà pourquoi tous nos gouvernements dans un intérêt de défense nationale, ont été d'accord pour renouveler les primes à la grande pêche, qui, par le fait, deviennent une économie que l'État réalise en se dispensant de prolonger l'embarquement des apprentis-marins pour les habituer aux incommodités du métier.

Quelle corrélation d'intérêts opposés peut-il y avoir entre le but connu de ces primes et la franchise complète d'un commerce d'importation et d'exportation ? Cette franchise de droits, à l'entrée et à la sortie, n'aurait qu'un but, attirer les étrangers à fréquenter notre port, à y importer des marchandises de toutes sortes, en échange desquelles ils en prendraient d'autres, sur lesquelles autres ils se croiraient susceptibles de réaliser des bénéfices grâce au privilège de notre **port franc**, qui admettrait toutes les marchandises sans le moindre droit.

Cette situation privilégiée ne manquerait pas de faire fréquenter notre port, de voir nos quais occupés, de faire renaître ces transactions commerciales qui seraient la résurrection de Saint-Pierre.

Quelle serait la fraude qu'il serait possible de commettre contre les primes ? Malgré que nous ne soyons pas fraudeur émérite, nous ne la voyons pas; pas plus que nous n'avons jamais admis que ce soit une fraude de faire payer des droits sur de l'eau. C'est au contraire une rentrée pour le trésor et un acheminement vers l'anti-alcoolisme le plus pur; si on veut s'y prêter.

Un régime qui aurait à se plaindre de la création du **port franc**, ce serait le tarif général des douanes, qui n'aurait jamais dû être appliqué à Saint-Pierre. De ce côté évidemment, il y a incompatibilité d'humeur et certes à la satisfaction de tout le monde, car tout le monde reconnaît que le tarif général, par une coïncidence fâcheuse, a fait alliance avec le Bait-Bill pour ruiner la colonie. Sur ce point, nous sommes certain de ne pas rencontrer un contradicteur, fut-il le pire de nos ennemis qu'il serait obligé de nous donner raison et de faire campagne avec nous. Dans ces conditions, où serait le dommage que le **port franc** fasse disparaître le tarif général, qui a été une des causes de notre ruine.

A ces réalités, il faut bien s'attendre à cette objection administrative: et le commerce d'exportation de la France, qui vous accorde des primes, qu'en faites-vous ?

Peut-être en effet, ce commerce, dans certaines branches, va-t-il recevoir un coup funeste, mais qui peut être compensé par l'extension de certaines autres branches du commerce, lesquelles profiteraient de Saint-Pierre pour y faire passer en transit bien des articles et bien des produits français.

Quant aux primes, on connaît le mobile de leur création, on ne peut en faire état contre le projet de **port franc**. Et quant au commerce de la métropole, la France, par les trois quarts de ses députés et de ses sénateurs, a été sourde à sa voix et elle s'est désintéressée de l'avenir de sa plus vieille colonie en cédant le French-Shore sans la moindre compensation. C'est pénible à formuler à l'égard de la Mère-Patrie, mais ce l'est encore plus de le constater; malheureusement les faits récents sont là qui

prouvent que l'on n'a eu aucun souci de notre existence sociale et matérielle.

A vrai dire, nous ne pouvons donc pas être plus soucieux que les représentants de la France des aléas que peut courir son commerce actuel d'exportation avec nous, parceque pour nous c'est la lutte pour l'existence et pour la vie qui nous entraîne à cette extrémité, sans pour cela répudier les sentiments de piété filiale qui nous attachent à la Mère Patrie.

Le procès de la fabrique

Lundi dernier, le Conseil d'appel rendait son arrêt dans l'affaire pendante entre la municipalité et la fabrique au sujet de savoir à qui devait revenir l'assurance de l'église.

La fabrique a perdu son procès et elle devait le perdre, cela ne faisait de doute pour personne parce que ce n'est qu'un procès de tendance, qui n'a qu'un but: se débarrasser de l'ingérence de la municipalité dans la construction de l'église. On veut bien de son argent, mais on ne veut pas de son action gênante. Cette accusation d'ostracisme est si vraie qu'il faut que tout le monde sache que la municipalité, malgré le gain de son procès, est obligée d'employer les 40.000 francs de l'assurance à la construction de l'église; mais alors elle devient participante à la construction et elle a le droit de contrôler: **c'est ce que l'on ne veut pas lui concéder**. Pourquoi ? parceque la famille Légasse veut exercer dans cette affaire, comme dans bien d'autres, une dictature absolue et surtout sans contrôle.

Quoique ce soit un jugement rendu par défaut, auquel on peut faire opposition devant la même juridiction, il sera difficile que d'autres juges viennent démolir les arguments sérieux qui ont motivé le rendu de ce jugement.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette opinion, M. L. Légasse lui-même en pense tout autant que nous, et c'est

pour cela qu'aussitôt averti, il a bien vite mis la municipalité en demeure de consentir, dans les dix jours, la vente du terrain de l'ancienne église.

Tout cela, c'est du bluff, on vent par des difficultés incessantes lasser la municipalité et la faire adhérer par tous les moyens aux exigences de la sacro-sainte famille, qui a toujours la prétention de nous opprimer par des moyens nouveaux.

Les principes d'administration ne comptent pas pour des gens qui veulent en arriver à leur fin. Aussi nous dédions aux partisans de la dictature cette trouvaille de pouvoir absolu : pour la construction de l'église, le conseil de fabrique a transmis tous ses pouvoirs à son président, à son tour le président les a confiés à M. l'abbé Légasse, curé de Saint-Pierre et enfin ce dernier les a délégués à son propre frère, M. Louis Légasse, le plus apte à exercer une dictature souveraine en se constituant tout à la fois comme étant à lui seul le curé et le conseil de fabrique tout entier.

Voilà comment on manigance les affaires publiques, comment on viole les règlements et comment on violente les consciences de gens crédules, pour en arriver à une domination qui se traduira par une spéculation.

Caveant consules ! prenez garde, chers conseillers, on exploite jusqu'à votre mort politique ; que cela ne vous arrête pas, vous êtes le dernier carré, la dernière phalange de la démocratie saint-pierraise, tenez bon jusqu'au bout et vous obtiendrez satisfaction entière.

LES BLUFFS DE M. LOUIS LÉGASSE

M. Louis Légasse qui fait ici presque les fonctions de curé, s'est payé le luxe de se faire imprimer dans « L'ACTION » journal anticlérical. C'est ce que l'on appelle vulgairement en termes d'argot : faire tout ce que l'on veut de son corps.

Cette démarche ne nous étonne pas. M. Louis Légasse est de ceux qui ne reculent devant aucune compromission, il a à son service personnel une éponge qui efface tout.

Le comble de la mystification est cette demande de 500,000 francs au ministre pour secours à donner aux ouvriers et aux marins, après avoir fait ridiculiser ici la demande de 20,000 francs votée par le Conseil d'administration, après l'avoir fait rejeter en faisant proposer de créer un fonds de secours avec l'argent que la Municipalité pouvait retirer de la vente de son terrain à la fabrique. Voilà la juperie que nous savons, nous qui connaissons ce que valent les actes d'un Légasse, qui personnifie ici le capital exploiteur de tout ce qu'il sait être plus faible que lui, ou incapable de lui résister.

A quel titre M. Louis Légasse s'est-il payé la tête de « L'ACTION » ? Ce seraît à

demander chez Christophe, Pavillon du Hanovre, qui est expert à évaluer les titres des matières d'or et d'argent.

Dans tous les cas, nous pouvons dire qu'il n'y a aucun mérite de mystifier quelqu'un qui ignore ce que peut être M. Louis Légasse dans ses prétentions.

En effet, que pouvait penser « L'ACTION » de telles exagérations : que *le froid était de 35 degrés*, qu'il nous était un ennemi plus redoutable que l'Anglais. N'est-ce pas pousser le ridicule de la facétie au delà des bornes permises, cela peut faire le pendant des sermons de son frère, quand il nous représentait pour des miséreux à moitié civilisés, des demi-sauvages.

La mauvaise pêche a été de 20 quintaux par wary, à partager par deux chefs de famille. Quelle fumisterie ! Ce devait être le beau-père et le gendre qui armaient ce wary familial et fantaisiste.

La vie des petits qui se contentent d'un morceau de pain noir et d'un coup de tord-boyau. Le coup du pain noir nous a fait hausser les épaules ; c'est un cliché bien usé pour un jeune, en plus de l'inavaisemblance du fait car personne n'a jamais connu à Saint-Pierre même le pain bis : sa fabrication n'y ayant jamais existé. Quant au tord boyau, est-ce de celui qu'il cherche à faire rectifier sur place que M. Légasse parle ?

Le bigorneau a diminué parce qu'on l'exploite sur une trop grande échelle : est ce l'échelle du grand oncle Jacob ? Combien pourrait-il bien avoir de degrés !

Le Buit-Bill, nous n'avons pas su en obtenir le retrait, c'est une faute et une grosse faute. Ah ! si M. Louis Légasse avait été là, cela se serait passé autrement. Mais malheur ! on n'a jamais su apprécier le grand homme qu'était M. Louis Légasse.

Le climat : *les hirers semblent avoir congéle le Gulf-Stream* (courant d'eau chaude qui passe à proximité des banes) *Notre rameur éperonné le Pro-Patria*

Deux nouvelles à sensation : le Gulf-Stream est congéle et interrompu dans sa course et le Pro-Patria, chose que nous ignorions, est un vapeur à éperon : voilà qui date, c'est presque un navire de guerre, armateur M. L. Légasse, de Marseille pour le moment.

Les frigorifiques pourraient être utilisés pour la boëtte venant du French-Shore, des îles de la Madeleine et de Sydncy. M. Louis Légasse a-t-il vu un seul baril de boëtte fraîche venir des endroits qu'il indique et être susceptible d'être en état d'alimenter un frigorifique ? Pourquoi ainsi abuser de l'ignorance des rédacteurs de « L'ACTION » qui ne sont pas de la partie, pas plus que ses lecteurs parisiens : toujours du bluff pour épater des ignorants, il n'y a pas grand mérite.

Cinq cent mille francs qui seraient mis à la disposition du gouverneur, seront, par ses soins, équitablement répartis (coup de brosse) à la condition que je serai là pour m'assurer

que l'œuvre aura été menée à bien dans l'intérêt de tous. Quelle prétention de surveillance, Monseigneur !

M. le gouverneur Cousturier, qui nous fait l'impression d'un brave homme, fera bien de méditer qu'en dehors de l'église Légasse il n'y a pas de salut pour lui. C'est une parole d'évangile dont le sieur Jullien, son prédécesseur, a expérimenté les effets en apprenant à ses dépens ce qu'il en coûte de mépriser des honnêtes gens pour se courber et se prosterner devant le veau d'or, qui personifie M. Louis Légasse avec tous ses attraits irrésistibles **par le bluff et pour le bluff.**

Un stationnaire local

Les armateurs pour Terre-Neuve réunis en assemblée générale à St-Servan ont obtenu de M. le commandant de Kéribis, chef de la division navale de Terre-Neuve, promesse de son appui pour obtenir que Saint-Pierre, centre de pêche le plus important, soit doté comme autrefois d'un stationnaire à vapeur.

Ce vœu vient d'être renouvelé par la Chambre de Commerce et par le syndicat des armateurs. De plus, dans un entretien que les deux présidents ont eu avec M. le Gouverneur, le chef de la Colonie de son côté leur a aussi promis d'appuyer ce vœu de tout son pouvoir auprès du ministre de la marine.

Avec de telles hautes protections, nous avons donc tout lieu d'espérer qu'enfin le gouvernement va donner satisfaction à une de nos plus urgentes revendications de protection nationale. Non seulement dans le temps jadis, il y avait des stationnaires, mais il existait même, les bateaux étant trop petits, des casernes à terre pour l'hivernage des marins, que l'on occupait à déblayer la neige et à faire l'exercice de compagnie de débarquement. Ces casernes faisaient face au bureau du port actuel, côté est.

Les stationnaires attachés à la colonie ont été :

La Gentille et la Fauvette g^{es} latines
La Belette et la Mouche
La Canadienne et l'Evangeline ..
L'Estafette, aviso à vapeur et à roues.
La Tactique
Le Crocodile
La Perle, goëlette à hunier.

Depuis cette époque, on a fait beaucoup de transformation dans la marine de l'État, et il ne manque pas de petits avisos ou torpilleurs de haute mer, aujourd'hui déclassés, qui feraient notre bonheur, tout en évitant à l'État la grosse dépense de faire chaque année l'armement d'un gros bâtiment de guerre, qui, tout en étant fort dispendieux, était complètement inutile pour le service qu'il était appelé à faire.

Son hivernage à nos cales ou à nos quais, aujourd'hui si déserts ne serait qu'un ornement et un peu de vie dans notre port si triste d'évolutions maritimes et commerciales.



POCHARDS DU PREMIER JANVIER

Pour lors que l'premier Janvier, vers les six heures du soir, je m'suis trouvé dans une position intéressante, ayant fait, comme on dit, pas mal de visites ce jour là, vu que c'était le jour de l'an et qu'on m'avait offert pas mal de p'tits verres, même que j'm'en étais offert aussi. Enfin, j'sortais de ma dernière visite, au fond du Barachois, quand je m'suis senti la tête si lourde que mes jambes pouvaient plus la porter. Eh ben, mon pauv'vieux, que j'me dis, te v'là ben pour aller souhaiter la bonne année à la bourgeoise! Une idée lumineuse me passe par la cervelle et j'me dis : l'plus sûr moyen d'trouver ta maison, c'est d'aller tout droit devant toi, comme ça, tu t'tromperas pas d'chemin. Et me v'là parti tout au long des quais. Arrivé au bout, je m'cogne le nez dans un espèce de grand machin qu'à quasiment l'air d'être en fer à cause de sa résonnance et j'tape et j'retape, rien m'repond ; j'regarde partout, j'veo ni portes, ni fenêtres ; ça, c'est pas ma demeure, que j'fais. Alors j'oblique un peu à droite et j'la trouve, ma maison, mais, elle semblait un peu changée tout comme. J'entre par une porte et v'là qu'à l'autre bout je me trouve dehors, alors j'reentre et v'là-t'y pas qu'j'aperçois un citoyen qu'était assis sur une de mes chaises! — Eh ben, que j'lui dis, faut pas t'gêner, s'pèce de larron, quèque tu fais chez moi? — Chez toi, qui m'dit! — Oui, que j'lui fais et tâche de déguerpir plus vite que ça! — Laisse moi finir qui m'repond! Là dessus la moutarde me monte au nez: j'pense à la bourgeoise, à toutes sortes de choses! Finir, que j'lui dis, attends un peu que j't'aide! — C'est pas la peine, qui m'repond, et y m'envoie une poussée que, vu la faiblesse de mes jambes, je tombe. J'veux m'relever, seulement c'était tout gluant par terre; enfin j'finis par me mettre debout mais mon gaillard était filé.

Alors j'prends l'parti d'm'allonger tout au long en attendant la bourgeoise, mais, j'avais pas eu l'temps d'm'installer que v'là qu'on r'ouvre la porte que j'avais fermée. — C'est-y toi que j'fais? — Oui, qu'on m'repond, pas la voix de la bourgeoise, une grosse voix que j'connaissais pas et, au même moment, un copain vient s'abattre sur moi. — Ben, que j'dis, quèque tu viens faire aussi chez moi, toi? — Chez toi, qui m'repond, c'est chez nous! — V'là cor la moutarde qui m'monte et j'm'apprête à lui filé une bégne mais, pas moyen, y t'nait pas

d'bout et moi non plus! alors v'là qu'on voit un monsieur qui s'présente à une des ouvertures. — Qu'est-ce que vous f. . . . là, qui nous dit? . . . Mon copain qu'était le plus près de lui répond : — J'suis t'a. . . . tapisser! — Me v'là pris de rire ah! ah! ah! hi! hi! hi! eh ben, mon vieux, ous qu'on est donc? — Chez Thomas qui m'fait! — ah! ah! ah! hi! hi! hi! et alors, ça, qu'êtait gluant, c'en était!! C'que j'veais en avoir du bonheur c't'anée! Et pendant que j'faisais toutes ces réflexions, le monsieur nous emmène finir la soirée chez lui. Vu qui d'meurait pas loin, on l'suit tout droit autant qu'on peut, mais v'là qu'arrive au bout y nous fiche dans un espèce de trou noir. — Eh ben, non que j'dis, ça porte pas bonheur: on est coffrés! — Et pis c'est tous, que fait mon copain!

LE COUP DU PÈRE FRANÇOIS

Un essai vient d'être fait du coup du Père François qui a failli trop bien réussir.

Ce coup de la cravate, expérimenté plus d'une fois par les dévaliseurs qui ne veulent pas être gênés dans leur opération, consiste à passer un foulard sous le menton de la victime, à la charger sur ses épaules ainsi suspendue par le cou et dos à dos, et à faire quelques tours de marche accélérée avec ce fardeau. La secousse éprouvée et le poids de l'individu suffisent pour produire une strangulation instantanée sans que la victime s'en doute; et alors survient la perte de toute connaissance, qui permet au dévaliseur de faire son affaire en toute sécurité.

Cette répétition de strangulation a eu lieu ces jours-ci entre amis, et M. X. qui s'était prêté de bonne grâce à cette facétie, en a gouté, paraît-il, toutes les sensations agréables avec celle non moins agréable de reprendre complètement ses sens après quelques secousses énergiques de son prestidigitateur.

Celui qui, pendant un instant, l'a trouvée mauvaise, c'est l'opérateur qui, à la stupéfaction de tous, trouvait que le tour avait trop bien réussi.

Une fois bien remis de l'émotion, on a pris un verre pour se reconforter et pour se bien convaincre une fois de plus être tous vivants et qu'il n'y a que les morts qui ne boivent pas.

CHARITÉ PUBLIQUE

De tous côtés, la pitié se prodigue en dons charitables, dans le but de venir soulager dans la mesure du possible nos malheureux compatriotes.

Au premier rang se placent M. les liquidateurs du Cercle saint-pierrais, qui, autorisés par une délibération spéciale, ont affecté le disponible de leur liquidation à une œuvre de charité qui va consister à procurer du charbon à soixante trois familles indigentes.

La Compagnie du câble anglais, par son président M. White, vient de faire tenir à M. le Maire une somme de 500 francs destinée à l'alimentation du tourneau économique.

De France, la société des enfants assistés envoie à Madame Leban, présidente de celle de Saint-Pierre, une somme de trois cents francs.

De M. le gouverneur Cousturier, une somme de 220 francs remises entre les mains du maire pour secours immédiats à distribuer.

Encore une fois, nous sommes heureux de tous ces élans de charité, heureux au nom des pauvres de pouvoir dire merci à tous ces bienfaiteurs généreux, qui de toutes parts se multiplient pour porter secours à leurs semblables.

MENUS PROPOS

Dans un salon:
On dit que la baronne est absolument tombée dans le pétrin?
Cela doit lui rappeler ses origines!

A l'évêché:
La marquise. — Ne trouvez-vous pas, Monseigneur, que le pape a choisi un vocable pas facile à dire: Pie X. . . . cela ne coule pas bien!

Monseigneur. — C'est vrai, Marquise, Pie VII, c'était plus coulant!

Sur le quai:
Comment! voilà N. . . . bras dessus, bras dessous avec E. . . . c'est stupéfiant!

Oh! ce brave N. . . est si comédien que, pour lui, c'est tout bonnement un changement de rôle!

La comédie au salon:
Duchesse, vous avez parfaitement rempli votre rôle.
La duchesse minaudant. — Oh! pour le parfaitement remplir, il faudrait être jeune et jolie!

Vous êtes la preuve du contraire, Duchesse! . . .

INFORMATIONS

M. Aiphonse Tajan, frère de notre compatriote et ami M. Paul Tajan, vient d'être promu officier d'académie en qualité d'élève-pharmacien dirigeant depuis des années une importante pharmacie de Paris.

Toutes nos félicitations et un bon souvenir à notre compatriote devenu parisien.

LE BURGUNDIA

Dans notre dernier numéro, nous avons inséré l'avis de départ du Burgundia de Saint-Malo vers le 25 mars.

Nous sommes heureux que la Compagnie Cyp. Fabre continue à mettre ce vapeur sur la ligne. Depuis le temps que le capitaine Buhé fait ces voyages, on sait de quelle belle navigation il les a toujours couronnés. Nous espérons qu'il en sera ainsi encore cette année.

A la satisfaction de la compagnie Fabre, nous pouvons dire que les passagers de toutes classes ont toujours déclaré avoir été très bien traités à tous les points de vue: c'est rendre hommage à cette difficulté résolue de contenter tout le monde.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

Dans de bonnes conditions et avec facilités de paiement,

UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au coin des rues Truguet et Saint Malo

DEUX MAISONS

Situées rue Ange-Gautier

S'adresser à M^o Guillaume

Compagnie française de navigation à vapeur
CYP. FABRE & C^{ie}

LE VAPEUR BURGUNDIA (ou autre)

Partira directement de St-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon, à la demande des armateurs, vers le 25 Mars 1905.

La date exacte sera fixée ultérieurement.

Le nombre des passagers étant limité, les équipages et autres passagers sont invités à se faire inscrire sans retard.

Traitements et nourriture confortables assurés, comme précédemment, aux passagers de toutes classes. Ce vapeur connu et apprécié des passagers, offre la plus grande sécurité.

A. GREZET, AGENT

N.B.—A St-Malo. M. A. Gruénais se charge de la réception et de l'embarquement des marchandises.

A LOUER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écurie, jardin-potager et prairie
SISE RUES ANGE-GAUTIER ET BRUSLÉ

A VENDRE

Un bureau acajou.—Une bibliothèque vitrée.—Un buffet de salle à manger.—Un ameublement de chambre à coucher.

S'adresser à M. G. Lamusse

A VENDRE

SEIZE ACTIONS
De la Manufacture française
DE BISCUIT
S'adresser chez M. F. LEBUF

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Pour répondre à quelques réclamations de ses abonnés, la direction de la lumière électrique a l'honneur de leur faire savoir que les abonnements sont comme par le passé:

Lampe de 16 bougies	45	fr. par an
",	8	", 22,50
",	5	", 15, "

La lampe de 16 bougies servant de proportion estimative pour les prix des autres lampes d'une force moindre. Le placement des lampes est en plus de ces prix et aux mêmes conditions que l'ancienne société.

On peut se procurer des ampoules, des abat-jour, etc. chez M. F. Thélot.

Tout trimestre commencé est dû et exigible.

La station de la lumière électrique tient à l'entiére disposition des personnes désireuses d'une augmentation de lumière à l'occasion d'un repas, d'un bal ou d'une soirée: le prix en sera établi en considération du temps d'éclairage demandé en plus.

N. B.—Par suite de certains abus constatés, la station électrique se réserve, comme c'est son droit, de faire constater les infractions aux contrats passés avec elle.

LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

Ce soir à 8 h. 1/2 à l'hôtel Joinville, 6^{me} réunion des membres de la Ligue.

Conférence-lecture sur les Châtiments de Victor Hugo, par M. J. Lagrosillière.

Intermède musical et poétique.

AVIS

Les cours d'adultes auront lieu le mardi, le mercredi et le vendredi à 8 heures du soir.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

